

N°2010.05.B.1.

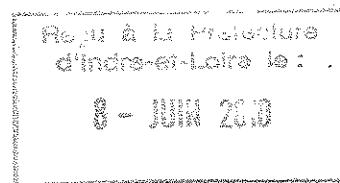
Séance du 27 mai 2010

OBJET : TRAVAUX OTVI

Le vingt-sept mai deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que le bardage en bois du pavillon de l'OTVI nécessite d'être entretenu régulièrement ;
Considérant que l'installation d'un vantail coulissant couvrant une baie vitrée permettrait de simplifier le dispositif d'affichage extérieur ;

Vu les offres présentées par les entreprises DEBUSCHERE, SIMON et HULIN d'une part ;
Vu les offres présentées par les entreprises FRANCHET, MTM et DUBOIS d'autre part ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre présentée par SN FRANCHET pour les travaux de confection, fourniture et pose d'un châssis coulissant, pour un montant total HT de 1 293,72 € ;
- **De retenir** l'offre présentée par Guy SIMON pour les travaux de peinture, pour un montant total HT de 3 086,76 € ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer les devis correspondants.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

07 JUIN 2010

Publié ou notifié le :

09 JUIN 2010

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND